



GRANDS ÉQUIPEMENTS

La démarche "Bâtiment durable de Nouvelle-Aquitaine" récompense la future patinoire de Limoges Métropole

La future patinoire communautaire de Limoges Métropole est la première en France à obtenir une reconnaissance de niveau "Argent", une distinction qui récompense son caractère exemplaire sur le plan environnemental et énergétique.

Publié le 10 Octobre 2025

La future patinoire olympique communautaire, (<https://www.limoges-metropole.fr/territoire-attractif/nos-grands-equipements/la-future-patinoire>) qui remplacera l'actuelle patinoire municipale de Limoges à l'horizon 2028, vient de recevoir une reconnaissance inédite en France, de niveau Argent "Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine" (BDNA). Cette reconnaissance régional valorise la qualité de conception et les choix durables d'un futur équipement structurant à la fois moderne, convivial et respectueux de l'environnement, répondant aux plus hautes exigences en matière d'efficacité énergétique.

Une première nationale pour un équipement sportif

Le 25 septembre 2025, la commission d'évaluation BDNA réunie à Bordeaux, a attribué le niveau Argent à la patinoire, une première en France pour ce type d'équipement.

Le label BDNA est une démarche régionale de référence qui évalue les projets selon quatre niveaux (Cap, Bronze, Argent, Or) sur la base de critères environnementaux, techniques et sociaux.

Cette distinction salue la cohérence globale du projet, son innovation et son exemplarité environnementale. Plusieurs actions concrètes ont contribué à cette réussite, notamment :

- **La mutualisation énergétique prévue avec le centre aquatique L'Aquapolis** pour une gestion optimisée des énergies et des ressources.
- **La préservation du foncier** grâce à l'absence d'artificialisation nouvelle des sols.
- **la mise en place du système Lex Aqua*** : technologie inspirée des pays nordiques permettant de réutiliser 90 % des eaux issues du surfaçage de la glace, après filtration et purification, permettant des économies d'eau considérables.

*Le système Lex Aqua filtre et purifie les eaux récupérées dans la fosse à neige, avant de les réutiliser sur la piste.

Un calendrier de réalisation maîtrisé*

- **Fin février 2026** (au plus tard) : lancement du marché des travaux
- **Juin / juillet 2026** : attribution du marché des travaux
- **Été 2026 → été 2028** : phase de travaux (durée prévisionnelle : 24 mois)
- **Automne 2028** : ouverture au public

*Délai susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement du dossier et des aléas techniques.



Cette reconnaissance régionale vient conforter la stratégie de Limoges Métropole en matière de construction durable, d'innovation énergétique et de transition écologique, plaçant ainsi le territoire comme un acteur majeur du sport et du développement durable en Nouvelle-Aquitaine.
